

DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. E. J. FLYNN

DÉPUTÉ DE GASPÉ

SUR LES RÉOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE INTERPROVINCIALE,
PRONONCÉ DEVANT L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, A SA
SÉANCE DU LUNDI LE 21 MAI 1888.

M. L'ORATEUR,

Tout d'abord je dois exprimer le regret que j'éprouve d'être obligé de prendre la parole le premier de ce côté-ci de la Chambre, dans ce débat. Si je le fais, ce n'est que pour obéir à la voix de l'honorable chef de l'opposition qui, pour des raisons particulières, doit remettre son discours à plus tard.

L'honorable premier ministre m'a donné un exemple que je suivrai, en exposant la question avec calme et modération. Une telle discussion, en effet, pour être profitable, doit être conduite avec une profonde conviction d'un devoir à remplir, avec fermeté dans la défense des principes, et aussi avec une respectueuse déference pour les personnes dont nous combattons les opinions.

L'honorable premier ministre a dit que nous sommes appelés à étudier l'une de ces questions qui planent au-dessus des considérations de parti. J'avoue que celle-ci en